Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik =

Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 39 (1925)

Heft: 2

Artikel: L'ex-libris de Samuel-Théodore Porta, juriste vaudois (1716-1790)

Autor: Morton, Ch.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-745093

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

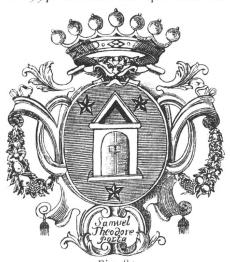
Wandteppich zwei dieser symbolischen Tiere den umzäumten Freiplatz bewachen als Representanten des dem Thron nächststehenden Prinzen. — Es scheint die Zeichnung des Wandteppichs entworfen worden zu sein, als König Ludwig XI. eben den St. Michæls Orden gegründet hatte und vor der Geburt des Dauphins (dem späteren Karl VIII.), also zwischen dem 1. August 1469 und dem 30. Juni 1470.

L'ex-libris de Samuel-Théodore Porta, juriste vaudois (1716-1790)

par Ch. Morton

Reproduisant ici l'ex-libris de Samuel Théodore Porta nous y joignons quelques notes sur sa famille et ses armes.

Janinus Porta est le premier de ce nom qui apparaisse à Cully, cela en 1522 et 1537. C'est de lui que descend Louis Henri Porta, né en 1649, fils de Jean



1656, et de sa seconde femme Claudine de Palézieux dit Falconnet; Henri fut notaire, justicier, receveur de L.L. E.E., et lieutenant du Chapitre à Lausanne, ayant acquis la bourgeoisie de cette ville en 1688; il épousa Elizabeth de Diesbach, fille de Jean Jaques de Diesbach de Berne, et de Rosine Manuel, qui lui donna trois fils qui firent souche: 1º Daniel, 2º David et 3º Benjamin, qui sont tous trois propriétaires, en 1722, d'une maison à la Cité, à Lausanne. Nous les étudierons chacun séparément:

Porta, justicier à Cully, tué à Vilmergen en

1°. Daniel Porta, né le 29 mars 1681, épousa, le 10 novembre 1718, Anne Suzanne

Le Maire, fille de David Le Maire, de Lausanne, dont il eut plusieurs enfants. L'un deux, Marc Antoine Porta, né le 15 mai 1725, entra à l'Académie de Lausanne en 1738, poursuivit ses études en Allemagne et revint à Lausanne où il exerça les fonctions d'assesseur baillival; il rédigea le « Code des loix des trois mandements de la plaine du gouvernement d'Aigle », paru à Berne en 1772, puis le « Code de la montagne de Diesse », Neufchâtel 1777; pour reconnaître ses services, L.L. E.E. de Berne le nommèrent, en 1764, professeur ordinaire et extraordinaire de droit coutumier à l'Académie de Lausanne; son portrait y figure aujourd'hui dans la salle du Sénat de l'Université. Marc-Antoine Porta épousa en premières noces Charlotte D'Apples, fille de Jean François D'Apples, professeur de grec à l'Académie, et d'Elizabeth Jeanne Charrière de Penthaz, d'avec laquelle il divorca, puis épousa en secondes noces Marie Salomé Straz.

Il habita à la Cité la maison de son père et de ses oncles, qu'il embellit d'une cheminée ornée de ses armes, et de celles portées par sa seconde femme, Marie Salomé Straz, à savoir « d'or à la bande d'azur » (Fig. 85). Marc Antoine Porta mourut à Lausanne le 25 mai 1781.

2°. David Porta, né le 20 août 1685, à Lausanne, où il mourut en 1764; il exerça le Saint Ministère à Morrens d'abord de 1724 à 1739, puis à Corsier de 1739 à 1764. Il épousa Marie Louise Olivier, fille de Pierre François Olivier, de la Sarraz, ministre à Commugny (de 1684 à 1700) et d'Anne Du Mont, de Crest (Drôme), qui lui donna six enfants, (trois fils et trois filles) dont quatre moururent célibataires; les deux autres étaient : 1° Jeanne Margerite Porta, qui épousa le 21 août 1754, à La Tour de Peilz, Jean Louis Muret, pasteur, né en 1715, fils de Pierre Philibert Muret, membre des XXIV de Morges; ils eurent postérité. 2° François Samuel Théodore Porta, qui fit exécuter l'ex-libris sur lequel nons allons revenir, né à Lausanne le 3 décembre 1716; le 16 avril 1742, il reçut sa patente d'avocat, et se distingua dans le droit comme son cousin; il fut membre du LX de Lausanne. Nous avons de lui cinq traîtés juridiques restés manuscrits¹ qui sont

de remarquables travaux; mais son ouvrage le plus célèbre est, à juste titre, les « Principes sur la formalité civile-judiciaire du Pays de Vaud » publié à Lausanne en 1777; cet excellent traîté de procédure est encore consulté aujourd'hui.

Fig. 85.

Samuel Théodore Porta épousa en 1743 Françoise

Fléchier, née le 25 décembre 1717 à Calvisson (Gard), dont il eut postérité, et mourut à Lausanne en octobre 1790.

3°. David Benjamin Porta, dit le Chevalier Porta, né en 1687, capitaine de dragons; il épousa Andrienne de Martines, fille de Henri de Martines, de Morges et de Juliane Damond, de Nyon (voir Archives héraldiques suisses 1907, p. 47, 52 et 64): ils eurent trois filles.

Ces notes sont destinées à préciser les rapports de parenté qui unissaient deux des jurisconsultes les plus distingués du Pays de Vaud ; l'un deux, Samuel Théodore Porta, bibliophile aussi, a fait exécuter l'ex-libris ici reproduit, qui n'est pas signé mais que nous croyons pouvoir attribuer au graveur Heinrich Brupacher, ainsi que l'ex-libris du doyen Muret, beau frère de Samuel Porta (voir *Archives béraldiques suisses* 1913 p. 82) en les comparant aux pièces signées de ce graveur spécialement à l'ex-libris de Benjamin Rosset, de Lausanne²; ces trois pièces présentent dans les détails des couronnes, des cartouches des analogies frappantes; l'ensemble des compositions est analogue.

Sur cette marque de bibliothèque (Fig. 84) se trouvent les armes Porta : « D'azur à la porte d'argent, accompagnée de trois étoiles du même, deux en chef, une en pointe. » Le fronton de la porte est ici évidé d'azur ; il faut n'y voir qu'une fantaisie du graveur. Sur la cheminée mentionnée plus haut (Fig. 85) se trouvent ces mêmes armes, mais sans étoile en pointe : c'est une variante assez fréquente ;

¹ Voir : A. de Montet, Dictionnaire des Genevois et des Vaudois.

² Voir: Em. Stickelberger, Das Ex-libris in der Schweiz und in Deutschland, Bâle 1904 p. 96.

enfin la porte d'entrée de cette maison de la Cité est ornée d'un motif en fer forgé où se retrouve le meuble des armes.

Sources et bibliographie : Etat-civil et collections Du Mont aux Arch. cant. vaud. ; collections Dumur au Vieux-Lausanne ; A. de Montet : Dict. biographique des Genevois et des Vaudois ; Revue historique vaudoise 1915 p. 358, article de M. Bridel sur la maison Porta, et 1919, p. 380, art. de M. Gilliard sur S. Th. Porta ; nous remercions spécialement M. Porta, ancien pasteur, des renseignements qu'il nous a aimablement communiqué.

Les armes des comtes de Genève

par Jacques Lamunière.

Il peut être intéressant de relever que des armes, qui comptent parmi les plus illustres de notre pays, sont aujourd'hui portées par une maison régnante. En effet, les *cinq points d'or équipolés d'azur* de la famille de Genève, qui ont été



Fig. 86. — Armoiries de Guillaume III d'Orange-Nassau, roi d'Angleterre.

surmontés d'une couronne comtale avec leurs premiers possesseurs, d'une tiare avec Clément VII, d'un diadème princier avec les Orange, le sont aujourd'hui d'une couronne fermée avec la famille royale des Pays-Bas, car ils figurent dans les grandes armes de la souveraine de ce pays.

Voici comment ce noble écu a passé des bords du Léman à ceux du Zuiderzee :